

A2C - ALPES CONSTRUCTIONS CONTEMPORAINES
Société par actions simplifiée au capital de 300 000 euros
Siège social : 340 Rue de l'Eygala Zone Centr'Alp, 38430 MOIRANS
489 466 599 RCS GRENOBLE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 23 DECEMBRE 2025

Le vingt-trois décembre deux-mille-vingt-cinq,
A quinze heures,

Monsieur Robert ZANZOURI,
demeurant 42 Avenue Joseph Giordan Les Constellations de Fabron - Vega, 06200 NICE

agissant en qualité d'associé unique et Président de la société A2C - ALPES
CONSTRUCTIONS CONTEMPORAINES sus-désignée,

A pris les décisions suivantes relatives au transfert du siège social, à la modification de la date
de clôture et à la modification corrélative des statuts.

PREMIERE DECISION

En vertu de l'article 4 des statuts, l'associé unique décide de transférer le siège social du 340
Rue de l'Eygala Zone Centr'Alp, 38430 MOIRANS au 29 Boulevard des Alpes 38240
MEYLAN, et ce à compter du 1^{er} décembre 2025, date de signature du contrat de domiciliation.

Il décide en conséquence de modifier l'article 4 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 29 Boulevard des Alpes 38240 MEYLAN".

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DECISION

L'Associée Unique, décide fixer la date de clôture de l'exercice social au 31 mars de chaque
année, en lieu et place du 31 décembre, de sorte que l'exercice social en cours ouvert le 1^{er}
janvier 2025 prendra fin le 31 mars 2026 et aura une durée exceptionnelle de quinze (15) mois.

Il décide de modifier l'article 18 des Statuts en conséquence.

TROISIEME DECISION

L'associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal aux fins de réaliser ce transfert et d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président.

La présente a été signée au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par le règlement "eIDAS" n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

Robert ZANZOURI
Président

Signé par :

D88CCA5D529B4E4...